

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT

N ° II-CF2221

présenté par

M. Patrier-Leitus, M. Amiel, Mme Chassaniol, Mme Petel, Mme Yadan, Mme Le Peih, M. Ghomi,
M. Bordat, Mme Magnier, Mme Le Grip, M. Larsonneur, M. Weissberg, Mme Tabarot et M. Abad

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.